



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 septembre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT 299A-2017** ayant pour objet de modifier le règlement 179-2010 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils.

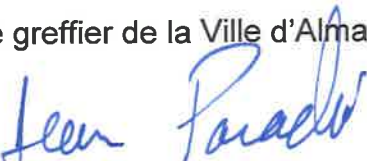
Qu'il a été approuvé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le 27 septembre 2017.

**AVIS PUBLIC** est également donné que ledit règlement 299A-2017 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 299A-2017 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
ce 11 octobre 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma

  
Jean Paradis, avocat

## ATTESTATION

Je, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus par affichage à l'hôtel de ville, le 11 octobre 2017 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 11 octobre 2017.

Alma, ce 11 octobre 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma

  
Jean Paradis, avocat